

Résumé pour les citoyens

La Commission européenne propose un «Paquet emploi jeunes»

QUEL EST L'ENJEU?

- Le chômage des jeunes dans l'UE atteint des proportions alarmantes et aucun signe d'amélioration n'est en vue:
 - plus d'un jeune chômeur sur cinq ne parvient pas à trouver un emploi;
 - 7,5 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans ne travaillent pas et ne suivent ni études, ni formation;
 - 30,1 % des chômeurs de moins de 25 ans sont sans emploi depuis plus de 12 mois.
- En 2011, la Commission a adopté l'[Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes](#), qui appelle à renforcer les partenariats entre la Commission et les États membres, notamment pour ceux qui présentent les plus forts taux de chômage des jeunes.
- En 2012, le Conseil de l'UE a transmis à la plupart des pays membres des recommandations spécifiques sur les moyens de lutter contre le chômage des jeunes.
- La Commission propose aujourd'hui un «Paquet emploi jeunes», dont les objectifs sont les suivants:
 - faciliter la transition entre l'école et la vie professionnelle grâce à des dispositifs de garantie permettant aux moins de 25 ans de recevoir une offre de qualité en matière d'emploi, de formation complémentaire, d'apprentissage ou de stage, dans les quatre mois suivant la sortie du système scolaire ou la perte d'emploi;
 - faire en sorte que les stages permettent d'acquérir une expérience professionnelle d'un niveau de qualité élevé, dans le respect des conditions de sécurité;
 - améliorer la qualité et l'offre des formations en apprentissage;
 - offrir aux jeunes davantage de possibilités de travailler et de se former à l'étranger.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER EXACTEMENT?

- Les pays de l'UE vont être invités à mettre en place des dispositifs de Garantie pour la jeunesse, avec l'aide financière de l'UE.
- Les stages seront de meilleure qualité sur le plan du contenu et de la protection sociale.
- Une Alliance européenne pour l'apprentissage diffusera au niveau de l'UE les programmes d'apprentissage ayant fait leurs preuves.
- Les jeunes Européens trouveront plus facilement un emploi, un stage ou un apprentissage dans un autre pays de l'UE.

QUI EN BENEFICIERA ET COMMENT?

Davantage de jeunes auront plus facilement accès à l'emploi, à l'éducation et à la formation, ce qui aura pour effet d'améliorer leur qualité de vie. Les employeurs profiteront ainsi d'une offre de candidats mieux qualifiés et également d'aides à l'embauche.

POURQUOI L'UE DOIT-ELLE INTERVENIR?

L'UE peut fournir des moyens financiers, notamment au titre du [Fonds social européen](#), et donner aux États membres des orientations sur les moyens de lutter contre le chômage élevé chez les jeunes.

Dans le cadre de l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes adoptée en 2011, 10 milliards d'euros non encore engagés ont été octroyés aux 8 pays de l'Union présentant le taux de chômage des jeunes le plus élevé, afin de couvrir les aides à l'emploi, la formation professionnelle et la prévention du décrochage scolaire. Au moins 658 000 jeunes et 56 000 PME devraient profiter de ces mesures.

Une interaction au niveau de l'UE permet aux pays membres de s'informer mutuellement de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. L'UE peut mettre en évidence les politiques ou les approches qui donnent de bons résultats, comme l'apprentissage en entreprise ou les programmes de stages de qualité.

Le nombre de pays membres ayant commencé à mettre en œuvre une Garantie pour la jeunesse complète est limité, c'est pourquoi la Commission va préparer une recommandation officielle pour que tous adoptent de tels dispositifs.

La Commission est en train de préparer un cadre de qualité pour les stages, afin d'éviter qu'ils ne soient abusivement utilisés comme une source de main-d'œuvre gratuite ou bon marché, qu'ils ne manquent de tout contenu pédagogique ou ne servent à alimenter la spirale des emplois précaires. Les organisations d'employeurs et de travailleurs vont être invitées à participer aux négociations relatives à ce cadre de qualité. En l'absence de telles négociations, la Commission proposera elle-même un tel cadre.

Les mesures destinées à encourager les jeunes à étudier et/ou à travailler dans un autre pays leur offrent davantage de possibilités d'emplois, d'apprentissages et de stages et sont plus efficaces au niveau de l'UE.

QUAND CES MESURES DEVRAIENT-ELLES ENTRER EN VIGUEUR?

- **Février 2013**

- Les États membres devraient avoir adopté la recommandation et commencé à mettre en œuvre des dispositifs de Garantie pour la jeunesse.
- Les organisations d'employeurs et de travailleurs pourraient démarrer les négociations sur le cadre de qualité pour les stages.

- **Été 2013**

- L'Alliance européenne pour l'apprentissage diffusera les programmes d'apprentissage ayant fait leurs preuves, préparera des programmes de formation communs par profession ainsi que des mesures pour valider les stages effectués à l'étranger.
- Selon l'issue des négociations, la Commission proposera un cadre de qualité pour les stages.